



Révision de pension alimentaire

Par **Coclotte**, le **03/04/2009** à **00:25**

Suite à jugement, mon ex conjoint devait me verser une pension pour notre fils et, comme nous habitons assez loin l'un de l'autre, il retirait les frais de transport sur la pension suivante comme cela était prévu. Aujourd'hui, je vis à l'étranger, les frais de scolarité de mon fils ont doublé et je n'ai aucun revenu. Seul mon conjoint actuel assume tous les frais, d'autant plus que mon ex conjoint retire les prix des billets d'avion sur plusieurs mois de pension et donc je n'ai plus ou presque de pension. Est-ce à mon conjoint actuel de payer tous les frais pour mon fils? Mon ex-conjoint peut-il retirer les frais sur plusieurs mois alors que dans le jugement il n'est fait état que de "la pension suivante"? Puis-je faire revoir la pension et si oui où car je réside hors de France? Merci pour votre réponse.